



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladies professionnelles

Question écrite n° 47741

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre délégué aux relations du travail sur l'augmentation des troubles musculo-squelettiques (TMS). Le TMS, première maladie professionnelle reconnue, représente aujourd'hui 66 % des maladies professionnelles. L'amiante est en deuxième position avec 12 %. Les cas les plus graves de TMS, à savoir les tendinites de l'épaule, augmentent encore plus rapidement que les autres cas de TMS. Le coût total net (prestations + rentes) de leur réparation est de 293 M d'euros et 75 % du nombre de jours d'arrêt liés aux maladies professionnelles leur sont imputés. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures de prévention afin de juguler cette forte augmentation des TMS.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47741

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : relations du travail

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 septembre 2004, page 7513